

Mercredi 07 Février 2018 - n°163

Finances - Comité des finances locales : le point sur les travaux en cours

Initiatives en ligne - Un réseau de vidéoprotection à Charleville-Mézières

Transport - Mobilités du quotidien, comment répondre aux urgences et préparer l'avenir ?

Europe - Newsletter « Villes de France, Villes d'Europe » #9

Environnement - Publication du CEPRI sur la prévision et l'anticipation des inondations

Numérique - Une mission "Coworking" pour une politique adaptée aux collectivités

Habitat - Le 21 mars, s'inscrire au colloque « Demain l'habitat ? »

Education - Prix Littéraire Charlie Hebdo

Agenda

FINANCES



Comité des finances locales : le point sur les travaux en cours

Le Comité des Finances Locales s'est réuni en formation plénière ce mardi 6 février pour « *délibérer* » sur la répartition de la DGF au titre de l'année 2018. En effet, avec une DGF presque stable, les membres de cette instance avaient la possibilité de moduler les enveloppes consacrées à la dotation d'intercommunalité, ou encore celles dédiées à la DSU, à la DSR ou à la DNP.

Préférant s'en tenir à l'esprit des dispositions de la LFI pour 2018, les membres

du CFL ont reconduit pour l'essentiel les mesures qu'ils avaient prises l'an dernier, avec cette année, près de 250 millions d'euros « d'emplois internes » devant être financés par prélèvement sur la dotation forfaitaire des communes et la dotation de compensation des EPCI. En 2018, ce prélèvement se traduit par un nouvel écrêtement et a pour origine :

- 36,7 millions d'euros de dotations supplémentaires, liés à l'accroissement de la population ;
- 12,1 millions d'euros d'évolution spontanée de la dotation d'intercommunalité ;
- 110 millions d'euros d'accroissement de la DSU ;
- 90 millions d'euros d'accroissement de la DSR ;
- la DNP restant stable en 2018.

Compte tenu de ces éléments, **la dotation forfaitaire à répartir entre les communes subira en 2018 un taux de minoration de -2%**, dans la limite de 1% des dépenses réelles de fonctionnement (18 080 communes étaient concernées en 2017 par ce mécanisme), et **la dotation de compensation des EPCI connaît un taux d'écrêtement de -1,9%**.

Réflexions sur la fiscalité locale

Lors de cette séance, il a également été fait état des réflexions en cours des trois groupes de travail du CFL qui se sont réunis sur l'avenir de la fiscalité locale. Le CFL a émis le souhait de renouveler la définition du principe constitutionnel d'autonomie financière des collectivités territoriales. La notion de ressources propres intègre aujourd'hui des recettes fiscales de nature différente, avec pour certaines d'entre elles, l'absence de pouvoir de taux ou d'assiette.

Le groupe de travail a également retenu deux orientations générales : la suppression de la taxe d'habitation devra être compensée, à l'euro près, pour le secteur communal, compensations d'exonérations incluses, et ne pourra pas être réalisée par l'intermédiaire d'une dotation.

Selon les données de 2016, le montant à compenser pour le bloc communal de la suppression de la taxe d'habitation serait de 23 milliards d'euros, compensations d'exonérations incluses. En appliquant le taux de croissance annuel moyen de la période 2011-2016, le produit de la taxe d'habitation pourrait s'établir à 25,8 Md€ en 2020.

La majorité du groupe de travail souhaite que cette perte de recettes soit, en partie, compensée par le transfert de la part départementale de TFPB au bloc communal. En 2016, le produit de la TFPB perçu par les départements s'élevait à 13,8 Md€. En appliquant le taux de croissance annuel moyen de la période 2011-2016, il pourrait s'établir à 16,3 Md€ en 2020.

Ce transfert permettrait aux communes et aux EPCI de bénéficier d'un pouvoir de taux et d'assiette similaire à celui de la taxe d'habitation. Il favoriserait en outre la lisibilité de la fiscalité locale en allouant cette imposition à une seule catégorie de collectivités territoriales. Enfin, dans le cadre de leur clause générale de compétences, il permettrait aux communes de disposer d'une ressource diversifiée, versée à la fois par les entreprises et les ménages.

TVA et CSG en compensation

Au-delà du transfert de la part départementale de TFPB, la suppression de la taxe d'habitation devra entraîner l'attribution au bloc communal d'une fraction d'une imposition nationale. Le montant de cette dernière serait de

9,2 Md€ selon les données de 2016 ou de 9,5 Md€ selon les projections de 2020.

Plusieurs impositions nationales ont été analysées pour effectuer cette compensation : la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), la contribution sociale généralisée (CSG) et l'impôt sur le revenu (IR). Après débat, le groupe de travail a exprimé sa préférence pour la TVA. Chaque commune recevrait une fraction de l'assiette nationale, évoluant donc comme cette dernière. En contrepartie, il a été émis l'hypothèse de l'attribution d'une fraction de la contribution sociale généralisée aux départements. En effet, le transfert de la part départementale de TFPB au secteur communal devra être compensé, à l'euro près, pour chaque département. Cette compensation ne pouvant, non plus, prendre la forme d'une dotation. Dans ce contexte, l'attribution d'une fraction de CSG aux départements est privilégiée.

Sous réserve de faisabilité juridique et technique, et afin de permettre aux départements de conserver un levier fiscal, le groupe de travail souhaite que ces derniers disposent, dans les conditions définies par le législateur, d'un pouvoir de taux additionnel sur la CSG.

INITIATIVES EN LIGNE



Un réseau de vidéoprotection à Charleville-Mézières

Au regard du manque de policiers nationaux déployés dans les villes moyennes, la ville de Charleville-Mézières a mis en place depuis 2014 un réseau de vidéoprotection. Les 42 caméras déployées visent à répondre à la demande forte de sécurité de la part des citoyens et à dissuader les délinquants. Un outil d'assistance technique aux enquêteurs complète le dispositif.

De 2014 à janvier 2017, la ville, appuyée par son commissariat a entrepris un programme d'installation de caméras. Un bâtiment public a été transformé en

centre de supervision urbain (CSU), ce dernier fonctionne durant le temps de présence de la police municipale et les images sont transférées à la police nationale le reste du temps. Deux entités se retrouvent dans le bâtiment : une unité vidéo avec quatre opérateurs ayant chacun huit écrans sur un mur et un poste de commandement avec trois policiers qui assurent la coordination, la rédaction de mains courantes et l'alerte aux services de secours ou à la police nationale. Outre l'accueil positif par la population, d'autres collectivités ont contacté Charleville-Mézières afin de reproduire cette initiative.

[Pour en savoir plus](#)

TRANSPORT



Mobilités du quotidien, comment répondre aux urgences et préparer l'avenir ?

C'est à cette question pressante que le Conseil d'orientation des infrastructures (COI) propose des réponses, à travers trois scénarios, dans un rapport remis le 1er février dernier à Elisabeth Borne, ministre chargée des transports.

Dans le cadre des Assises de la mobilité, Philippe Duron et le Conseil d'orientation des infrastructures (instance composée de parlementaires, de représentants des collectivités locales et de spécialistes de la mobilité) avaient

été chargés cet automne d'examiner les projets d'investissement dans le secteur des transports pour les vingt prochaines années.

Les infrastructures étant un outil au service des mobilités et devant s'inscrire dans les grands enjeux d'avenir du pays.

Ce rapport préconise des priorités fortes destinées à améliorer la mobilité quotidienne des citoyens, telles que l'entretien et la modernisation des réseaux existants, le traitement des nœuds ferroviaires, l'amélioration de la desserte des territoires les plus enclavés, ou encore les solutions de mobilités propres et actives.

Il propose trois grands scénarios de financement et détaille selon les moyens consacrés quels investissements il serait possible de réaliser et à quel rythme.

[Télécharger le rapport du Conseil d'orientation des infrastructures](#)

EUROPE



Newsletter « Villes de France, Villes d'Europe » #9

Alors que se tiendra jeudi 8 février une journée d'étude de *Villes de France* sur l'avenir de la politique de cohésion, la newsletter « *Villes de France, Villes d'Europe* » revient sur :

L'EUROPE CETTE SEMAINE

- Des régions européennes se mobilisent sur la politique de cohésion

ZOOM SUR

- Propositions du commissaire Oettinger sur le budget post-2020

L'INITIATIVE

- Ticketing Sarre Moselle avec l'agglomération de Forbach

Enfin, un point sur les appels à projets et l'agenda européen.

Pour vous inscrire à cette newsletter (si votre collectivité est adhérente *Villes de France*), merci d'écrire à :

[\[email protected\]](#)

ENVIRONNEMENT



Publication du CEPRI sur la prévision et l'anticipation des inondations

Le Centre Européen de Prévention du Risque d'Inondation (CEPRI), dont est membre *Villes de France* depuis 2017, vient de publier un nouveau guide sur la prévention et l'anticipation des crues. La gestion de crise constitue une course contre la montre, particulièrement en matière d'inondation. C'est pourquoi le CEPRI a entrepris un travail destiné à clarifier le cadre de la prévision des crues et des inondations en France métropolitaine comme dans les territoires

d'outre-mer. Ce document d'actualité s'adresse aux élus des communes, des intercommunalités, des départements et des régions.

Les moyens de prévisions

En France, la prévision des phénomènes susceptibles de générer des inondations repose notamment sur les prévisions et la vigilance météorologique établies par Météo France ainsi que les prévisions des crues et la vigilance crues élaborés par les Services de Prévisions des Crues avec le soutien du Service Central d'Hydrométéorologie et d'Appui à la Prévision des Inondations (SCHAPI). En complément, des outils ont été développés pour anticiper les événements rapides tels que l'APIC et Vigicrues Flash tandis qu'au niveau local, des plus en plus de collectivités territoriales mettent en place leur propre système d'avertissement.

Le choix des bons dispositifs d'alerte

La diversité et la complémentarité des dispositifs constituent un atout indéniable pour anticiper les phénomènes dangereux. Les retours d'expérience sur les inondations de mai et juin 2016 sur les bassins de la Seine et de la Loire ont néanmoins montré que cela rendait le système, pris dans son ensemble, peu lisible pour le grand public, pour les acteurs de la gestion de crise et en particulier pour les maires, en première ligne en cas d'inondation. La méconnaissance des outils et de leurs limites, l'absence de vision claire des rôles et responsabilités des acteurs impliqués dans les différentes étapes du processus - de la détection d'un phénomène dangereux à la mise en alerte des services - peuvent s'avérer fortement pénalisantes au moment de l'inondation.

La chaîne des acteurs opérationnels

Montrer les différents dispositifs mobilisables pour mieux anticiper ces phénomènes, proposer un certain nombre de recommandations sur la base d'expériences locales pour permettre aux collectivités territoriales de mieux exploiter ces outils, et favoriser ainsi une meilleure réactivité de l'ensemble de la chaîne : tels sont les objectifs didactiques de cette nouvelle publication. La prévision des crues et des inondations constitue un volet essentiel des politiques publiques de prévention du risque d'inondation et un levier important pour réduire les conséquences dommageables des inondations sur nos territoires.

[Le guide](#)

NUMÉRIQUE



Une mission "Coworking" pour une politique adaptée aux collectivités

Alors que le plan Action Cœur de Ville prévoit une dimension numérique et notamment d'accompagner le développement des tiers-lieux et espaces de "coworking" (travail partagé), le gouvernement s'intéresse à ces derniers de manière globale comme instrument pour lutter contre les fractures territoriales. Julien Denormandie, Secrétaire d'État auprès du ministre de la Cohésion des territoires, a donc confié la mission d'établir un diagnostic sur les espaces de

coworking en territoire au président de la Fondation Travailler autrement, Patrick Levy Waitz, personnalité reconnu, pour son expertise en accompagnement humain du changement et spécialiste des enjeux managériaux et sociaux.

Enjeux et contenu de la mission

Le coworking permet de mieux répartir géographiquement les perspectives de travail et d'entrer dans une nouvelle économie. Ces lieux de vie et de rencontres professionnels offrent davantage de liberté dans les choix de résidences et permettent donc d'offrir des solutions pour des territoires moins dynamiques sur le plan économique. Cette mission permettra de définir un diagnostic partagé sur les espaces de coworking et leur déploiement, en lien avec les acteurs des territoires, les élus locaux, utilisateurs, entreprises et partenaires sociaux. Ce diagnostic soulignera les liens entre les évolutions et les transitions engagées dans la société et dans le monde du travail mais également d'identifier les modèles les plus adaptés aux territoires et les modèles économiques les plus performants. Le président de la Fondation Travailler Autrement dépose un délai de six mois pour proposer des mesures concrètes.

[Lire le communiqué de presse](#)

[Voir la liste des espaces de coworking- data.gouv](#)

HABITAT



Le 21 mars, s'inscrire au colloque «Demain l'habitat ?»

Le Forum de l'habitat privé, association dont *Villes de France* est également membre, organise le 21 mars 2018 à Paris ses 6èmes rencontres nationales (à La Bellevilloise, 19-21 rue Boyer, 75020 Paris). Cette édition s'intéressera aux questions de mutabilité, réversibilité, adaptabilité avec une approche à différentes échelles, du quartier au logement. Les territoires sont en effet appelés à une recomposition permanente pour faire face aux dynamiques de développement ou

de resserrement, pour prendre en compte l'évolution des aspirations des habitants. Cette journée de travail permettra aux participants de s'intéresser aux questions de résilience des territoires face aux risques (notamment inondation), de reconversion de friches industrielles, militaires, d'urbanisme transitoire, et de réversibilité des logements. Comment fait-on évoluer un tissu urbain constitué ? Quid du resserrement urbain ? Quelle reconversion des emprises militaires et/ou ferroviaires ? Quels enseignements pour concevoir un tissu urbain durable ? A noter, Jean-François Debat, maire de Bourg-en-Bresse, et président délégué de *Villes de France*, présentera à cette occasion la transformation d'une prison en résidence de logements dans sa ville (la Conciergerie).

Pour vous inscrire, ou pour avoir plus d'information sur ces rencontres ou sur le Forum, consultez le site internet de l'association <http://www.forumhabitatprive.org>

Le programme de ces rencontres

(Crédit photo : La conciergerie © Challenge de l'habitat innovant/Jouvent Immo)

EDUCATION



Prix Littéraire Charlie Hebdo

Ce prix, à destination de la jeune génération (12-22 ans), souhaite inciter les collégiens, lycéens et étudiants à faire usage de leur liberté d'expression. Et « pas question de laisser le monopole des lettres françaises aux sinistres » ! Charlie Hebdo récompensera les textes les plus drôles ou satiriques sur le thème : « *Moi, super-méchant, je vais...* ». Les 10 meilleurs textes seront publiés

sur le site Internet du Prix puis, les 3 lauréats, en plus d'une bourse de 1 000€, en page centrale de Charlie Hebdo.

Le coup d'envoi de cette 3ème édition est le mercredi 7 février. La participation est possible jusqu'au 25 avril et la remise des Prix aura lieu le 13 juin.

Voir le communiqué de presse

Infos et modalités

AGENDA

- **7 et 8 février 2018** - Paris - Espace Champerret, Salon AP Connect (solution IT pour les administrations publiques), *Villes de France* partenaire
Voir le site
- **8 février 2018** - Paris - Journée d'étude Europe avec un groupe de travail commun *Villes de France-APVF* (réservé aux élus adhérents)
- **20 et 21 mars 2018** - Bruxelles - Déplacement d'une délégation d'élus
- **14 et 15 juin 2018** - Cognac - Congrès de *Villes de France*

Edité par **Villes de France**
94 rue de Sèvres - 75007 Paris
Tél. : 01 45 44 99 61
<http://www.villesdefrance.fr>
© O.U. © Fotolia

Directeur de la publication
Gil Avérus
Directeur délégué
Jean-François Debat

Rédacteur en chef
Guillaume Ségala
Rédaction
Céline Juteau, Armand Pinoteau,
Jean-Sébastien Sauvourel
Secrétariat
Anissa Ghaidi